



COMMUNE D'ALLINGES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 8 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize le huit octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2013

Etaient présents : Mesdames DESPRES Muriel, CHABOUD Any, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric, ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert, DEVILLE François, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame DUMAS Isabelle à Madame DESPRES Muriel.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, EPRON Catherine.

Monsieur BONDURAND Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **ENTEND** M. le Maire ouvrir la séance et se féliciter de l'assiduité des membres de l'assemblée.
- **PRESENTÉ** ses condoléances à Monsieur Christian BIDAL et à sa famille pour le deuil qui les affecte.
- **ENTEND** M. le Maire rappeler la fin des travaux de réfection du chemin de Charmoisy et des Champs Fleuris, le bon déroulement des travaux du terrain multisports qui, sauf aléas climatique seront terminés avant la fin de l'année.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal de septembre et entend M. le Maire évoquer la bonne tenue du lancement de la Géoroute du Géopark Chablais. S'agissant des projets liés aux Châteaux, M. le Maire a obtenu des informations du Directeur des affaires européennes qui permettent d'être optimiste quant à l'organisation d'un nouveau projet transfrontalier avec le Valais. Il salue le succès remarquable de Médiéval'linges. Mme CHABOUD propose que la commission extra-municipale, mise en place pour travailler sur les rythmes scolaires, se réunira le 13 novembre. Le Maire rajoute avoir rencontré des candidats pour pourvoir l'emploi d'avenir créé à l'animation périscolaire.
- **ENTEND** M. DEVILLE s'interroger sur l'avancée du recrutement d'un accompagnateur dans les bus. Mme CHABOUD a effectué divers trajets afin de se rendre compte des besoins notamment sur la ligne Mésinges école de la Chavanne. M. le Maire indique qu'il va rencontrer la personne pressentie mercredi 9 octobre pour une mise en place rapide.
- **PROPOSE** d'ajouter à l'ordre du jour la levée d'option du crédit bail de la SCI NPA aux ateliers de la Genevière.
- **RECOIT** le référé assignant la commune contre le permis de construire 11 logements aidés aux Bougeries déposé par une partie des habitants du lotissement opposés au projet. M. le Maire indique que les travaux de déboisement ont commencé et que cette opération a

déclenché le dépôt d'un référé. L'audience devait avoir lieu le 1^{er} octobre, mais après une demande de renvoi de l'avocat de la commune, l'assignation a été fixée au 15 octobre. Dans l'attente du résultat du référé, les travaux sont suspendus. Monsieur le Maire a noté que quelques familles ne font plus partie des signataires et il fait aussi remarquer que des enfants de familles signataires l'avaient interrogé pour éventuellement bénéficier d'un logement le moment venu.

- **RECOIT** copie de la lettre adressée à M. le Conseiller Général Georges CONSTANTIN à la suite de l'accident au carrefour du Crêt Baron. M. le Maire explique les circonstances de cet accident et rappelle une nouvelle fois la dangerosité de ce carrefour. M. le Maire a le sentiment que les responsables politiques et techniques de la voirie départementale n'ont pas de réponse à apporter à ses demandes répétées qui restent en l'état.
- **RECOIT** le bilan de la manifestation « monuments chemin faisant » organisée par le Conseil général de la Haute-Savoie sous l'impulsion de Joël Baud-Grasset, Vice-président du Conseiller Général en charge de la Culture et du Patrimoine. Cet événement s'était déroulé le dimanche 9 juin 2013 à l'occasion des journées nationales de l'archéologie.
- **ENTEND** M. le Maire rappeler l'organisation du jury du concours d'architectes pour l'extension du groupe scolaire de la Chavanne. M. le Maire insiste sur le caractère obligatoire de la présence des membres du jury à cette première réunion et à la seconde rencontre du mois de janvier visant à retenir une équipe de Maitrise d'œuvre. Il rappelle la composition du jury et donne le nom des architectes membres du jury : Mrs THEPENIER, BOUGEARD et CAIRE.
- **EXAMINE** le dossier visant à l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme. M. le Maire rappelle l'antériorité du travail, qui a commencé en novembre 2008. Il rappelle le nombre important de réunions de travail, les deux réunions publiques relatives au Diagnostic Territorial et au Projet d'Aménagement et de Développement Durable et les nombreux courriers et rendez-vous reçus en mairie. Il précise le contexte dans lequel le PLU s'élabore et notamment sa dépendance aux documents supra communaux et règlementations qui doivent être pris en compte, tels que le SCoT et le PLH (Programme Local de l'Habitat), mais aussi le classement au niveau national de la Colline des Allinges au titre des monuments historiques. M. le Maire indique les orientations globales du PLU, qui sont la préservation des espaces naturels et agricoles, la recherche d'un équilibre entre cette préservation indispensable et le développement de l'artisanat, du commerce, la nécessaire création de logements collectifs aidés ou non et le développement des services à la population. Malgré le retrait de 45 hectares de terrains constructibles, il sera nécessaire de limiter la construction de logements pavillonnaires déjà en nombre important car correspondant à la demande des habitants pour privilégier le collectif et intermédiaire, en équilibrant les projets notamment grâce aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). M. le Maire rappelle les grandes lignes du diagnostic territorial, qui présente l'évolution démographique, la structuration de l'habitat, la mobilité des habitants, l'importance du patrimoine naturel et environnemental. Les choix de la municipalité ont été inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui donne les grandes orientations et la vision globale du développement de la commune dans les années à venir. La volonté est aussi de densifier l'habitat en limitant les extensions et ouvertures à l'urbanisation. M. le Maire conclut son propos introductif en indiquant les évolutions futures des Plans Locaux d'Urbanisme, notamment dans le cadre de la loi ALUR, défendu par la Ministre Cécile DUFLOT qui va rendre obligatoire le PLU intercommunal. Obligation sera faite alors de créer un PLU intercommunal dans les trois années qui suivront le décret de sa mise en application. Pour M. le Maire, cela va dans le sens d'une meilleure gestion du développement urbanistique d'un bassin de vie. Il rappelle enfin la procédure qui suivra la délibération d'arrêt du PLU, avec dans un premier temps la consultation des Personnes Publiques Associées, puis l'enquête

publique et enfin l'approbation du document qui le rendra opposable. M. le Maire donne la parole à M. Gilles DUPUIS, adjoint à l'urbanisme qui présente le dossier technique. Ce dernier dresse un rétro planning qui rappelle les échéances prochaines jusqu'à l'approbation du Document. M. JORDAN s'exprime au nom de l'opposition et renvoie en partie à la lettre adressée par lui-même et M. PILLOT à M. le Maire qui faisait mention de divers désaccords de forme et de fond (courrier qui avait reçu réponse en séance publique du 25 Avril 2013. Il considère que le projet de PLU ne comporte pas de plan de circulation et qu'il ne permet pas non plus de réaliser des réserves foncières qui permettront de construire des logements sociaux. M. JORDAN votera donc contre le projet de PLU, appelle le groupe d'opposition, soit Mmes FRULEUX et BILLAULT et M. PILLOT à voter contre également et demande un vote à bulletin secret. M. PERROUD regrette qu'il n'y ait pas eu de travail plus approfondi au niveau du plan de zonage parcellaire. Il considère que des demandes ont déjà été faites par des particuliers et que certaines ont été prises en compte. Il estime, sans remettre en cause le bien-fondé des demandes, que cela ne met pas tout le monde sur un pied d'égalité. Mme BILLAULT indique qu'elle est en accord avec M. PERROUD sur le travail préalable à l'élaboration du plan de zonage. M. DUPUIS indique que plusieurs études ont été apportées au dossier notamment le zonage d'assainissement, les études sur les eaux pluviales, mais aussi l'étude des plans de circulation au niveau des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Il ajoute que les demandes de particuliers qui ont été prises en compte sont celles qui ont été déposées à la suite d'un accord du ou des propriétaires qui ont laissé passer des réseaux d'assainissement sur leur parcelle. M. le Maire rappelle le travail important réalisé sur l'assainissement par les services communaux et la Communauté de Communes compétente en la matière qui permet aujourd'hui d'avoir des annexes sanitaires parfaitement conformes au zonage, prenant le cas d'autres communes alentours qui se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile pour ne pas avoir anticipé ce Schéma. Mme BILLAULT soulève que l'étude sur les plans de circulation n'a pas été présentée en amont au groupe de travail. M. PILLOT indique avoir demandé la présentation de l'étude déplacement. M. le Maire et M. DEVILLE rappellent que cette étude est intégrée dans les OAP et qu'elle est donc disponible pour chacun dans les documents envoyés. M. le Maire souhaite avancer sur ce dossier de manière à faire tout ce qui est possible afin qu'il soit approuvé avant la fin du mandat. L'arrêté projet du PLU est donc mis aux voix lors d'un vote à bulletin secret. Il est approuvé par 18 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention. M. le Maire remercie les élus pour ce résultat et indique que, fort d'une large majorité validant ce projet d'aménagement de la Commune, tout va être mis en œuvre le plus rapidement possible pour franchir la prochaine étape dans les meilleures conditions.

- **EXAMINE** la demande d'adhésion des communes de Fessy et Loisin à l'Antenne de Justice et du Droit (AJD) en Chablais. M. le Maire indique que ces adhésions sporadiques sont le reflet de l'évolution administrative du Chablais actuellement, au coup par coup avec des adhésions opportunistes à la carte dans une vision à la petite semaine. Il considère que ce sont des services utiles et que ce sont, comme le soulève régulièrement M. PAILLET, aux intercommunalités d'adhérer à ces structures. M. PHILIPPE s'étonne qu'Allinges soit la seule commune de la 3CL à adhérer à l'AJD. M. PAILLET indique que 12 à 15% de la population du bassin de vie fréquente chaque année l'AJD. Il ajoute que les financements du Conseil Général sont supprimés et que la conséquence aurait pu mettre en péril l'existence de cette structure, sans le soutien des communes historiques. M. le Maire soulève lui aussi l'utilité de l'AJD au quotidien pour les habitants du territoire. Approuvé à l'unanimité.
- **ENTEND** les dernières informations relatives à l'intercommunalité. M. le Maire distribue le compte rendu de la dernière Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Il indique que c'est sur la base de ce document que le Préfet a pris l'arrêté de rattachement de Thonon-les-Bains aux Collines du Léman. M. le Maire présente le déroulé de la CDCI, qui a

abouti à un vote favorable très majoritaire, mais insuffisant pour un rattachement de Thonon à la Communauté de Communes du Bas Chablais, avec fusion de cette nouvelle entité avec la 3CL, créant ainsi une communauté d'agglomération au périmètre certes insuffisant mais cohérent. Ce vote positif a été insuffisant n'ayant recueilli qu'une majorité relative et non une majorité qualifiée des deux tiers (21 voix contre 15). Le rattachement de Thonon à la 3CL n'a recueilli aucune majorité puisque les pour et les contre se sont retrouvés à égalité à 16 voix. M. le Maire avait proposé que M. le Préfet rattache Thonon-les-Bains à la CC du Bas Chablais, pour qu'ensuite la 3CL se rattache au Bas-Chablais. Mrs DURET et NEURY, membres de la CDCI, se sont opposés à ce projet. Dans son courrier de transmission de l'arrêté de rattachement, le Préfet indique qu'il s'agit d'un choix par défaut afin de respecter la loi du 16 décembre 2010. M. le Maire indique que tous les points de la loi du 16 décembre, excepté le fait qu'il n'y ait plus de commune isolée, sont bafoués par cet arrêté pris arbitrairement et fondé sur un critère discutable soit la solidarité financière. Il précise que l'arrêté a été pris le mercredi 2 octobre et que le jeudi 3 octobre la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) l'a contacté pour procéder à l'intégration de la liste des entreprises thononaises exonérées de Taxe d'Ordures Ménagères à celle de la 3 CL au motif que dès le 1^{er} Janvier 2014, la ville de Thonon-Les-Bains aura perdu cette compétence gérée par la Communauté de Communes. Un Conseil Communautaire extraordinaire aura lieu le 14 octobre afin de résoudre cette problématique. Il ajoute que d'ici au 1^{er} janvier, il va falloir intégrer les agents de la ville de Thonon qui travaillent dans les services concernés par le transfert de compétences aux Collines du Léman. M. le Maire indique que le Sous-Préfet a convoqué une réunion de travail pour mener au mieux ces restructurations. Il indique que face à ces difficultés, il est indispensable que ni les salariés ni les usagers ni les professionnels ne fassent les frais des désaccords d'élus. Les élus ont décidé que tout allait être fait pour satisfaire l'habitant contribuable et usager. Il indique que deux recours peuvent être déposés à l'encontre de l'arrêté préfectoral, soit un référendum de liberté au motif que la libre administration des collectivités, consacré par l'article 72 de la Constitution, n'a pas été respectée, soit en se basant sur le non respect de la loi du 16 décembre 2010. Une autre difficulté demeure au niveau de la répartition du nombre de sièges dans le futur conseil communautaire. M. le Préfet a en effet formulé un recours gracieux à l'encontre de l'accord local validé notamment par le Conseil Municipal lors de la séance du 30 juillet privilégiant le représentant de la 3CL dans la future intercommunalité. Mme FAVRE VICTOIRE s'interroge sur le risque de mettre des agents au chômage. M. le Maire indique qu'aucun agent ne sera au chômage, mais il précise que certains agents auront le droit de refuser la mutation vers la 3CL et de rester à la ville de Thonon en fonction de leur statut dans la fonction territoriale. M. DEVILLE s'interroge sur la compétence assainissement et son devenir. M. le Maire indique que c'est un sujet très délicat puisque Thonon adhère à un syndicat pour la gestion de cette compétence, alors que la 3CL a la compétence assainissement. De plus, du fait de la réticence de Thonon à prendre l'ensemble des compétences de la 3CL, tout sera probablement remis en cause après les élections municipales. Il indique que la problématique est la même pour la gestion des aires d'accueil de gens du voyage. M. ROUAULT considère que le bâtiment des collines va être trop petit. M. le Maire indique que la pépinière d'entreprise pourra être déplacée afin de récupérer les bureaux occupés.

- **EXAMINE** la délibération relative à la levée d'option du crédit bail de la SCI NPA aux ateliers de la Genevrière. M. le Maire présente les tenants et aboutissants de ce dossier et indique qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération fixant le montant restant dû estimé à 13 142,48€. Approuvé à l'unanimité. M. PILLOT s'interroge sur l'avenir du budget annexe de la Genevrière. M. le Maire indique que l'excédent budgétaire sera, à terme,

versé sur le budget principal, après remise en état des locaux, comme la toiture actuellement.

- **EST INFORMÉ** des faibles avancées sur la réalisation du parking à Mésinges. M. le Maire interroge M. BERGERON à ce sujet. Il ajoute que la partie communale va être délimitée par les services techniques et que les véhicules restant constamment sur la même place ont été signalés à la gendarmerie.
- **ENTEND** M. BOURQUI présenter les nécessaires réparations à effectuer sur le bâtiment du cercle Bétemps (toiture et volets notamment). Une consultation sera organisée afin de répondre au mieux aux besoins d'obtenir les meilleures conditions.
- **EST INFORMÉ** qu'un DVD sur le programme AVER a été réalisé par le Conseil Général. Il sera remis aux élus qui en font la demande.
- **RECOIT** la proposition de Loïc BENOIT, étudiant en archéologie dont l'association avait reçu une subvention de 500 € pour réaliser une étude sur les châteaux, de présenter son travail lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- **EST INFORMÉ** des nouvelles effractions aux vestiaires du foot et au chalet du tennis, qui se sont soldées par des dégradations et un dépôt de plainte.
- **ENTEND** Mme BOISSINOT s'interroger sur les avancées lentes des travaux de gaz à Mésinges. M. le Maire considère que le déroulé de ces travaux n'est pas admissible, puisque cela entraîne une gêne conséquente pour les usagers et pour la circulation des bus. M. CART ajoute que l'entreprise a reçu des demandes de travaux supplémentaires de la part de riverains, qui sont une des raisons du retard pris dans l'exécution du chantier. M. le Maire indique que les travaux seront finis vendredi. Mme BOISSINOT ajoute que la commune n'a pas été mise au courant des changements d'horaires qui ont été mis en place à la rentrée de septembre sur la ligne qui descend au marché le jeudi. M. le Maire va demander à ce que la ligne N qui remonte du marché le jeudi soit rétablie.
- **RECOIT** le bilan du printemps sibérien organisé par Eurcasia distribué par Any CHABOUD.
- **ENTEND** Mme FAVRE VICTOIRE s'interroger sur la possibilité de faire des passeports à Allinges. M. le Maire indique que la liste des communes agréées est établie et que pour l'instant il n'est pas possible de créer ce service à Allinges, malgré tout l'intérêt que présenterait cette initiative en terme de service de proximité à la population.
- **ENTEND** M. le Maire indiquer à l'ensemble des élus qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat à la fin de cette mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance la séance est levée à 21h35.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.